

Présentez-vous rapidement au service des urgences si :

- Vous faites de la fièvre.
- La plaie suinte, saigne ou devient anormalement rouge.
- Vous présentez une douleur ou un autre symptôme inexpliqué.
- Vos paramètres vitaux sont anormaux.
- Vous faites une syncope.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Contactez le Service Financier Patient

060/11.07.00 (entre 08h30 et 14h00)

Service.financier.patients@ghdc.be

Site Les Viviers

Rue du campus des Viviers, 1
6060 Gilly

Des permanences sont organisées sur le site des Viviers (route 109, bureau 12) les lundis et mardis de 8h30 à 12h et les mercredis et jeudis de 12h30 à 16h.

SIMULATEUR CARDIAQUE DÉFIBRILLATEUR



INFORMATIONS CONSENTEMENT

COM.623 (09/07/24)
CARDIO-CE-007

POUR LA SANTÉ POSITIVE

 GRAND
HOPITAL
DE CHARLEROI

GHDC.be

 GRAND
HOPITAL
DE CHARLEROI

OBJECTIF

Le pacemaker surveille l'activité électrique de votre cœur en permanence. Quand celui-ci ralentit trop ou qu'il marque une pause, le pacemaker prend instantanément le relais sans que vous ne sentiez la différence. Il n'y a dès lors plus de pause ou ralentissement significatif.

Un défibrillateur automatique implantable est un appareil comparable à un pacemaker mais destiné à délivrer, si nécessaire, un choc électrique pour interrompre un trouble du rythme dangereux.

NATURE

L'appareil est composé d'une, 2 ou 3 sondes fixées au sein du cœur (oreillette droite, ventricule droit ou sinus coronaire). Ces sondes sont reliées à un boîtier placé sous la peau. Ce boîtier est composé notamment d'une batterie qui a une espérance de vie approximative de 5 à 12 ans, selon le fonctionnement du pacemaker.

Dès votre admission dans le service de cardiologie, une infirmière vous fera une prise de sang et vous demandera de laver la zone d'intervention avec un savon désinfectant.

Il vous sera demandé d'être à jeun avant l'intervention, conformément aux consignes reçues par le médecin.

En salle d'intervention, des champs stériles seront posés sur vous et le médecin réalisera une anesthésie locale ou une sédation pour implanter le pacemaker.

Un antibiotique vous sera administré pour prévenir toute infection. Si vous êtes allergique à la pénicilline, signalez-le à un infirmier ou un médecin.

Vous serez ensuite reconduit dans votre chambre, le bras mis en écharpe (sauf s'il s'agit d'un remplacement de boîtier), afin de ne pas déplacer les sondes implantées.

DEGRÉ D'URGENCE

Le degré d'urgence dépend de votre problème de rythme qui sera apprécié par votre cardiologue.

DURÉE

L'intervention dure entre 45 minutes et 2 heures.

CONTRE-INDICATIONS

Un état grippal, de la fièvre ou toute autre infection est susceptible de compromettre l'intervention.

EFFETS SECONDAIRES

Selon votre corpulence et le type d'appareil, une légère déformation de la peau est possible.

RISQUES PERTINENTS

Après l'implantation :

- La loi belge vous interdit de conduire une automobile pour une période d'un mois (3 mois en cas de défibrillateur dans un contexte de mort subite ou syncope).
- Vous devrez garder votre bras en écharpe durant 3 jours puis éviter de porter ou d'effectuer de grands mouvements avec votre bras pendant un mois.
- Par la suite, éviter les efforts soutenus avec votre épaule comme fendre du bois ou effectuer des tractions. A la longue les sondes pourraient s'abîmer.
- La soudure à l'arc est totalement interdite.
- Prudence avec les plaques de cuisson à induction. Respecter un écart d'au moins 1m quand elle fonctionne ou assurez-vous que les casseroles recouvrent l'intégralité de la plaque.

- N'approchez pas d'aimant de votre pacemaker/défibrillateur.

- Une résonance magnétique (IRM) est autorisée sous réserve d'une programmation spécifique par votre cardiologue.

Tout le reste est autorisé. Vous pouvez continuer votre vie en toute sécurité et en toute sérénité. En particulier, l'usage d'un GSM ou d'un four à micro-ondes ne pose aucun souci contrairement à ce que l'on peut lire sur internet.

Une carte reprenant les caractéristiques de votre pacemaker/défibrillateur vous sera transmise par le personnel de la firme le jour de l'implantation ou sera envoyée à votre domicile. Portez-la en permanence sur vous. Elle vous sera notamment demandée lors d'un passage de portiques de sécurité mais aura également un rôle important en cas d'hospitalisation.

SOINS DE SUIVI

- Le lendemain de l'implantation, le médecin contrôlera le pacemaker/défibrillateur et l'infirmière refera votre pansement. Une radiographie du thorax sera également réalisée. En l'absence d'anomalie, le médecin vous remettra vos documents de sortie et les consignes de sécurité. Vous recevrez également une prescription de soins infirmiers. Les bains et douches sont déconseillés tant que la cicatrisation n'est pas complète.
- Les soins infirmiers locaux (pansement) sont recommandés tous les 2 jours jusqu'à cicatrisation complète.
- Un contrôle du pacemaker/défibrillateur doit être réalisé dans les 4 à 8 semaines qui suivent l'intervention puis tous les 6 mois.